



MM/PL/LM

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021

Le lundi vingt-deux mars deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le seize mars deux-mille-vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick JARRY, Maire.

Etaients présents : M. JARRY, Maire

Mme BOUDJEMAI, M. ABDELOUAHED, Mme COURTAUX, M. TAYEB, Mme PENTURE, Mme NGIMBOUS BATJÔM, M. DIABY, Mme GENTHON, M. GAUCHÉ-CAZALIS, M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, M. ADAM, Mme REZZAG BARA, M. SOLAS, Mme KASHEMA, M. SAGE (départ après l'affaire n°27), Maires Adjoints.

Mme CORTES, M. JATHIERES, Mme LACOT, M. HMANI, Mme METEYER, Mme COULTER, M. NONGA, M. PINTO MARTINS, M. DEBORD, Mme MOUNIER, M. ALLAL, Mme MAGNON, M. DENOIS, M. AZZOUZ, Mme KACHOUR, Mme LAMORA, M. GAUTHIEROT, M. HINGANT, Mme CHAMPENOIS (départ après l'affaire n°45), M. DESMOULINS, Mme MAUFRAIS (départ après l'affaire n°37), Mme BOUSSISSI-POULLARD, M. RIBAUT, M. DROUCHE, Mme BEDIN, M. GUILLEMAUD, M. BOUGHEZALA, Mme FEUGAS, Mme DECIS, conseillers municipaux.

Excusés : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

M. BELLIER à M. JARRY

Mme ALI à Mme PENTURE

Mme FAKED à Mme KASHEMA

Mme SAIDJ à M. DEBORD

M. OUBUIH à Mme FEUGAS

M. SAGE à M. MARTIN (départ après l'affaire n°27)

Mme MAUFRAIS à M. RIBAUT (départ après l'affaire n°37)

Mme CHAMPENOIS à M. JATHIERES (départ après l'affaire n°45)

Absent : Mme KASMI

LE CONSEIL

DESIGNE Monsieur Erwan HINGANT comme secrétaire de séance

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2021

A l'unanimité des votes exprimés,

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 11 janvier au 21 février 2021

La séance est suspendue pour donner réponses aux 4 questions orales des habitants

27. Budget primitif 2021 – budget principal

ENTEND la présentation du projet du Budget de la commune ainsi que les explications de vote des différents groupes

APPROUVE, après avoir voté par chapitre, nature et opération le budget Primitif 2021 (budget principal) de la Commune avec intégration des reports et des résultats 2020 pour un montant de 360 581 780,40 €

A l'occasion du vote par chapitre : Mme Boudjemai, Mme Genthon, M. Martin, M. Azzouz, M. Bellier (pouvoir à M. Jarry), M. Diaby, Mme Cor, Mme Cortes, M. Debord, M. Allal, Mme Magnon, Mme Maufrais, M. Solas, Mme Mounier, M. Pinto Martins, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord) n'ont pas pris part au vote pour le chapitre 65, Par 41 voix, les groupes «Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre, le groupe « Aimer Nanterre » s'abstenant, Mme Magnon ne prenant pas part au vote,

M. Sage quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à M. Martin

28. Budget primitif 2021 – budget annexe de la restauration du personnel communal

APPROUVE, après avoir voté par chapitre, nature et opération, le Budget primitif 2021 du Budget annexe de restauration du Personnel communal équilibré pour un montant total de 653 398,49€, avec intégration du résultat 2020

Par 44 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre, M. Gauché-Cazalis ne prenant pas part au vote,

29. Ajustement d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement

APPROUVE la modification des autorisations de programme et la répartition des crédits pour les opérations suivantes :

- Aménagement de la Boule – Ste-Geneviève « BOULGEN » pour un montant de 26 816 229,73 € en dépenses 9 760 398,56 € en recettes
- Déplacement et transport « DETRS » pour un montant de 18 333 836,36 € en dépenses et de 260 359,99 € en recettes
- Equipements culturels « EQCUL » pour un montant de 26 139 905,86 € en dépenses et de 21 713 893,77 € en recettes
- Equipements sociaux « EQSOC » pour un montant de 10 505 404,03 € en dépenses et de 4 020 982,00 € en recettes
- Equipements sportifs « EQSPO » pour un montant de 18 432 787,60 € en dépenses et de 1 572 264,71 € en recettes
- Palais des Sport « ESPAL » pour un montant de 21 720 267,78 € en dépenses et de 2 102 873,62 € en recettes
- Groupes scolaires « GRSCO » pour un montant de 57 206 640,67 € en dépenses et de 4 485 834,89 € en recettes
- « GROUES » pour un montant de 27 619 800,60 € en dépenses et de 28 077 380,00 € en recettes
- Hôtel de Ville « HOVIL » pour un montant de 10 517 268,35 € en dépenses et 214 180,16 € en recettes
- Logements sociaux hors secteur ANRU « LOSOC » pour un montant de 36 559 888,50 € en dépenses
- Moyens du Service Public « MOYPU » pour un montant de 17 164 070,80 € en dépenses
- OPAH Renouvellement urbain du centre-ville « OPAHRU » pour un montant de 12 012 975,97 € en dépenses et 3 986 716,98 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social du Chemin de l'Ile « PRUCI » pour un montant de 21 169 168,85 € en dépenses et 1 738 164,57 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social du PARC « PRUPA » pour un montant de 15 523 678,26 € en dépenses et 1 966 629,49 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social du Petit Nanterre « PRUPN » pour un montant de 42 338 499,85 € en dépenses et 15 073 921,80 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social de l'Université « PRUUN » pour un montant de 59 234 884,05 € en dépenses et 17 186 433,97 € en recettes
- Voies et réseaux divers « VORES » pour un montant de 34 752 147,73 € en dépenses et 4 296 533,68 € en recettes
- Opérations Individualisées du plan climat territorial « OIPCT » pour un montant de 39 413 816,44 € en dépenses 202 537,89 € en recettes
- Aménagement / Développement « AMDEV » pour un montant de 46 373 235,75 € en dépenses et 3 652 837,88 € en recettes
- Opération d'accessibilité des équipements « OAEPH » pour un montant de 5 288 822,97 € en dépenses et 61 667,00 € en recettes
- Tranquillité publique et prévention "TRPUB" pour un montant de 7 517 842,16 € en dépenses et 957 570,08 € en recettes

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Ngimbous Batjôm, M. Azzouz et M. Hingant ne prenant pas part au vote,

30. Provisions pour risques et charges et pour dépréciation des comptes de tiers

DECIDE, au titre de l'année 2021, la constitution d'une provision pour créances irrécouvrables pour un montant de 233 000 € au Budget Primitif

DECIDE, au titre de l'année 2021, de la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 108 881 € au Budget Primitif

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Aimer Nanterre » s'abstenant, Mme Cor et Mme Mounier ne prenant pas part au vote,

31. Fixation des taux d'imposition communale pour 2021

FIXE les taux d'imposition communale pour 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties à 20.67 % et taxe foncière sur les propriétés non bâties à 25.52 %

A l'unanimité des votes exprimés,

32. Demande de remise gracieuse pour la régie d'avances des centres de loisirs et centres de vacances

DECIDE d'accorder une suite favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur suppléant de la régie d'avances

DECIDE, de confirmer la prise en charge par la ville de la somme de 2.000 € afin d'apurer les déficits de la régie

DECIDE de procéder à l'apurement du déficit pour la somme constatée de 2.000 €

A l'unanimité des votes exprimés, le groupe « Aimer Nanterre » s'abstenant, Mme Cor, M. Adam, Mme Rezzag-Bara et Mme Coulter ne prenant pas part au vote,

33. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2020

PREND ACTE du tableau présentant le bilan des acquisitions et cessions immobilières

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Rezzag-Bara et Mme Bedin ne prenant pas part au vote,

34. Acquisition de biens commerciaux situés 3, place Gabriel Péri

1. Acquisition d'un local commercial au 3, place Gabriel Péri (lots n° 18, 19, 22, 3)

DECIDE l'acquisition par la Ville auprès de Mme Coutel Frédérique et Mme Rozier Virginie d'un bien commercial libre d'occupation pour un montant de 200 000€, commission d'agence de 10 000€ en sus

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

AUTORISE le Trésorier municipal à verser le montant de cette acquisition et frais

2. Acquisition d'un local commercial au 3, place Gabriel Péri (lots n° 17, 30, 1, 23 et 24)

DECIDE l'acquisition par la Ville auprès de Mme Coutel Frédérique d'un bien commercial pour un montant de 150 000€, commission d'agence de 10 000€ en sus

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

AUTORISE le Trésorier municipal à verser le montant de cette acquisition et frais

3. Acquisition d'un fonds de commerce exploité au 3, place Gabriel Péri

DECIDE l'acquisition par la Ville d'un fonds de commerce de bar au prix de 60 000€

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

AUTORISE le Trésorier municipal à verser le montant de cette acquisition et frais

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Rezzag-Bara, Mme Lamora et Mme Bedin ne prenant pas part au vote,

35. Mise en place d'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme

SOMET la location d'un meublé de tourisme à déclaration préalable, elle-même soumise à enregistrement auprès de la commune. Un téléservice sera mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration

REND APPLICABLE ces dispositions sur l'ensemble du territoire de la commune

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents

A l'unanimité des votes exprimés, M. Selmet et Mme Rezzag-Bara ne prenant pas part au vote,

36. Réaménagement de prêts de l'ESH Logirep Renouvellement de la garantie communale

REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges

A l'unanimité des votes exprimés,

M. Adam, Mme Rezzag-Bara, M. Allal et M. Hingant ne prenant pas part au vote,

La séance est suspendue à 22h et reprend à 22h20

37. 1. Déclassement et cession du bien communal situé 229/231 avenue Georges Clémenceau

CONSTATE la désaffectation du bien cadastré AV139 p

PRONONCE le déclassement du domaine public communal du terrain susvisé et par conséquent son intégration dans le domaine privé communal

37.2. Déclassement et cession du bien communal situé 229/231 avenue Georges Clémenceau

AUTORISE la cession au profit de l'association Irchad Institut Ibn Badis des locaux bâtis de 2 180 m², sur une assiette foncière en cours de division d'une superficie d'environ 4 035.90 m², pour un montant de 2 705 000 €

AUTORISE des modalités de paiement adaptées à la spécificité de l'acquéreur à savoir : un versement de 1 000 040 € à la signature de l'acte de vente, puis le règlement d'une mensualité de 9 472 € sur 15 ans

PRECISE que l'acte notarié sera assorti d'une clause anti-spéculative, et d'une clause d'affectation telle que pendant 15 ans, le bien ne pourra être affecté à un usage autre que celui d'activités culturelles

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes notariés nécessaires à la cession ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant

AUTORISE le Trésorier municipal à percevoir le montant de ces recettes

Par 44 voix,

*le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre, M. Gauché-Cazalis s'abstenant,
le « groupe Nanterre ensemble » ne prenant pas part au vote,*

Mme Maufrais quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à M. Ribault

38. Convention d'objectifs et modalités de financement entre la Ville et la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Nanterre pour l'année 2021

APPROUVE la convention pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021, fixant la subvention de fonctionnement annuelle de la Ville attribuée à la MEF à 646 000 € et la subvention au titre de la participation de la Ville à l'Espace Insertion à 170 000 €

AUTORISE Mme Zahra BOUDJEMAÏ, première Adjointe au Maire, à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier Municipal à payer le montant des dépenses

A l'unanimité des votes exprimés,

M. Jarry, Mme Penture, M. Bellier (pouvoir à M. Jarry), M. Hmani, M. Denois, M. Desmoulins, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,

39. Approbation et signature de la convention de financement entre la Ville et l'Office de Tourisme-Syndicat d'initiative de Nanterre

APPROUVE la convention pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de la subvention s'élève à 104 000€

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier Municipal à payer le montant de la dépense

A l'unanimité des votes exprimés, M. Boughezala et Mme Decis-Lartigau s'abstenant, Mme Rezzag-Bara et Mme Lamora ne prenant pas part au vote,

40. Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration de la ville de Nanterre – Mise à jour

ADOPTE le règlement intérieur

PRECISE que ce règlement intérieur annule et remplace celui adopté le 15 octobre 2019

AUTORISE le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces annexes relatives à ce dernier

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Rezzag-Bara et M. Solas ne prenant pas part au vote,

41. Adhésion à la centrale d'achats du syndicat Seine et Yvelines numérique et mise en place d'un environnement numérique de travail

APPROUVE le principe d'adhésion

APPROUVE le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, toutes pièces s'y rapportant et les éventuels avenants à intervenir

APPROUVE le projet de convention avec l'Académie de Versailles relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail dans les écoles de la Ville

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant

A l'unanimité,

42. Rapport sur la Politique de la Ville pour l'année 2021

PREND CONNAISSANCE du rapport

43. Versement de subventions ordinaires aux associations pour l'année 2021

DECIDE le versement des subventions ordinaires

INDIQUE que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 euros, des conventions de subventionnement seront passées entre la Ville et les associations concernées et autorise le Maire à les signer

*A l'unanimité des votes exprimés,
Mme Boudjemai, M. Tayeb, M. Bellier (pouvoir à M. Jarry), M. Diaby, Mme Genthon, Mme Cor, M. Martin, M. Solas, Mme Cortes, M. Pinto Martins, M. Debord, Mme Mounier, M. Allal, Mme Magnon, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord), M. Azzouz, Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault), Mme Feugas et M. Oubuih (pouvoir à Mme Feugas) ne prenant pas part au vote,*

44. Convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques dans le cadre du dispositif pour les arts de la rue : Auteurs d'Espaces

APPROUVE la convention de partenariat
AUTORISE la responsable du festival Parade(s) à représenter la Ville lors de la commission de sélection des projets arts de la rue
AUTORISE le Maire à signer ladite convention

*A l'unanimité des votes exprimés,
Mme Courtaux, M. Tayeb, M. Cor, Mme Mounier et M. Denois ne prenant pas part au vote,*

45. Soutien de la candidature Banlieue capitale européenne de la culture 2028

ADHERE à la démarche
ACCORDE à l'association « Banlieue capitale européenne de la culture » une subvention d'un montant de 16000 euros au titre de l'année 2021
AUTORISE le Maire à signer la convention

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Tayeb, Mme Mounier et Mme Bedin ne prenant pas part au vote,
Mme Champenois quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à M. Jathières*

46. Bilan d'activité 2020 du Contrat Nanterrien de Réussite

EST INFORME du bilan d'activité

47. Avis du Conseil municipal sur la création d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur les territoires limitrophes suivants :

1. Colombes

DONNE un avis favorable sous réserve que la rue de Sartrouville depuis la sortie de l'A86 et le boulevard du Havre, depuis l'intersection avec la rue de Sartrouville vers la Seine, soient classés hors ZFE afin d'assurer la liaison hors ZFE A86 Ouest vers Val d'Oise

2. Courbevoie

DONNE un avis favorable

3. Puteaux

DONNE un avis favorable

4. Rueil-Malmaison

DONNE un avis favorable sous réserve que la route de Chatou soit incluse dans le périmètre de la ZFE afin de permettre la liaison ZFE A14 Nord vers A86 Ouest

5. Suresnes

DONNE un avis favorable

*A l'unanimité des votes exprimés,
M. Abdelouahed, Mme Rezzag-Bara et Mme Lamora ne prenant pas part au vote,*

48. Avis du conseil municipal. Reconstruction d'une école maternelle et d'un espace de restauration et réhabilitation d'une école élémentaire au sein de l'îlot Decour-Rosiers

1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

APPROUVE le programme, le calendrier et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimée à 26 400 000 € TTC. Compte tenu de la nature et du montant de cette opération, il est par ailleurs proposé de recourir à une procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie, sur esquisse, pour la désignation du maître d'œuvre

2. Désignation des membres du Jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération

DESIGNE les membres à voix délibérative : le Maire, ou son représentant, président du Jury ; les 5 membres titulaires de la Commission d'appel d'offres (ou leurs suppléants en cas d'empêchement) ; au moins un tiers de personnalités qualifiées parmi les membres du jury à voix délibérative, en tant que maîtres d'œuvre extérieurs à la Ville ou personnes disposant de qualifications équivalentes à celles des candidats participant au concours. Celles-ci seront désignées ultérieurement par le Président du Jury ; au maximum, 4 personnalités supplémentaires désignées parmi les membres élus du Conseil municipal ou de la SEMNA (facultatif) : les maires-adjoint(e)s en charge de la transition écologique, l'aménagement et l'urbanisme et le quartier du Parc Sud ; un représentant de la SEMNA. Les membres à voix consultative uniquement : le représentant du Trésor public ; le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ; le cas échéant, une ou plusieurs personnalités présentant des compétences en la matière ou un intérêt particulier à participer au concours (ces dernières seront désignées ultérieurement par les services techniques de la Ville si besoin)

A l'unanimité des votes exprimés, M. Adam et Mme Rezzag-Bara ne prenant pas part au vote,

49. Travaux de couverture

Autorisation de signer les marchés de travaux

AUTORISE le Maire à signer ledit marché, qui sera attribué par la Commission d'appel d'offres, et tous les actes relatifs à leur exécution, y compris leurs avenants

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Penture et Mme Rezzag-Bara ne prenant pas part au vote,

50. Travaux de réhabilitation du bassin olympique du Palais des Sports Maurice Thorez

Autorisation à signer les marchés de travaux

AUTORISE le Maire à signer lesdits marchés, qui seront attribués par la Commission d'appel d'offres, et tous les actes relatifs à leur exécution, y compris leurs avenants

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Genthon et M. Hmani ne prenant pas part au vote,

51. Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot

Approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

APPROUVE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant

*A l'unanimité des votes exprimés,
Mme Saidj (pouvoir à M. Debord) ne prenant pas part au vote,*

52. Construction du deuxième groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Garenne
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

ATTRIBUE le marché de Maîtrise d'Œuvre à l'équipe représentée par l'agence NUNC architectes paris, Architecte, associé à AC&T. [PAYSAGES & TERRITOIRES], MIZRAHI (BET Structure béton, Economiste), ARBORESCENCE (BET structure bois), SOLARES BAUEN SARL (BET fluides, thermique et qualité environnementale), AIDA (BET Acoustique) et Sarl BATSCOP (OPC), pour un montant d'honoraires forfaitaire provisoire de 1 513 009.20 € HT, correspondant à la mission de base et aux missions complémentaires confiées au maître d'œuvre, basé sur une enveloppe provisoire de travaux estimée à 12.5 M€ HT, valeur juin 2019
AUTORISE le Maire à signer le marché et à accomplir l'ensemble des actes d'exécution s'y afférant, ainsi que, le cas échéant, tous les avenants ultérieurs relatifs à l'exécution de ce marché

*A l'unanimité des votes exprimés,
M. Tayeb, Mme Cor, M. Desmoulins et Mme Bedin ne prenant pas part au vote,*

53. Travaux de désamiantage - théâtre des Amandiers
Autorisation de signer le marché de travaux

AUTORISE le Maire à signer ledit marché, qui sera attribué par la Commission d'appel d'offres, et tous les actes relatifs à leur exécution, y compris leurs avenants

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Tayeb, Mme Rezzag-Bara, M. Hmani,
Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault), M. Ribault et Mme Bedin ne prenant pas part au vote,*

Il est donné réponse à 6 questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h59

